

des gouvernements locaux autonomes, des gouvernements provinciaux autonomes, et tout cela dans l'orbite de notre constitution. Il faut donc ainsi que parfois l'esprit de chacun de nous soit jusqu'à un certain point le théâtre d'un conflit d'intérêt, à supposer que l'on tienne pour la maxime de Burke, si souvent rappelée dans cette enceinte, qui veut qu'un député représente ici toute la population du Canada, plutôt que le représentant de sa seule circonscription. La situation au pays se complique encore du fait que je viens de signaler, savoir que nous possédons des provinces qui ont leur existence propre et leur relation particulière vis-à-vis du fédéral en vertu de la constitution. Je ne propose pas d'approfondir la question davantage, mais ces problèmes mettent en relief les difficultés que présente l'administration d'un pays comme le nôtre.

J'ai écouté attentivement le chef du parti du crédit social (M. Blackmore) et je sais que les autres membres de son parti me pardonneront si j'accepte de préférence la valeur qu'il assigne au rapport de la Banque du Canada sur les affaires de l'Alberta plutôt que celle qu'y ont attribuée l'honorable député de Rivière-de-la-Paix (M. Pelletier) et l'honorable député de Bow-River (M. Johnston). J'ai trouvé que le chef du parti du crédit social a manifesté beaucoup de modération dans ses observations et beaucoup d'impartialité quant au travail accompli par la banque dans son enquête. Je voudrais mentionner en passant, pour être juste envers la banque—et je signale particulièrement la chose aux deux honorables députés qui ont critiqué la banque—que la Banque du Canada a poursuivi cette enquête à la demande expresse du premier ministre de l'Alberta. Et qu'a-t-il demandé? Il a demandé une enquête faite d'après les mêmes principes que ceux qui avaient présidé aux enquêtes poursuivies au Manitoba et en Saskatchewan. Il est à supposer que le premier ministre de l'Alberta savait sur quelle base ces enquêtes avaient été faites et qu'il attendait un rapport du même genre que celui qui avait été présenté relativement aux autres provinces. Et je crois que tout lecteur impartial dira en lisant ce rapport que si les critiques portées par mes honorables amis de Rivière-de-la-Paix et de Bow-River sont bien fondées alors elles le sont également pour ce qui a trait aux deux autres provinces. Je suis naturellement en désaccord complet avec eux sur ce point. Je crois que tous ces rapports sont des modèles de modération et qu'ils abordent de front les problèmes soumis à l'examen de la banque. Le fait est que je crois que nous avons là une idée du service incalculable qu'une banque

[L'hon. M. Dunning.]

centrale peut rendre à un pays dans des temps aussi difficiles que le nôtre.

Je ne reviendrai qu'un instant sur le passé dont a parlé le chef de l'opposition (M. Bennett), le passé, en ce qui concerne le gouvernement actuel. On se rappellera que nous avons il y a un an à envisager un problème qui surgissait dans les quatre provinces de l'Ouest, la Colombie-Britannique y comprise. Et notre gouvernement en vint à la conclusion, après avoir discuté la situation très à fond, très longuement et très soigneusement, que le fédéral ne pouvait pas continuer à prendre à sa charge les dettes des provinces de l'Ouest. Autrement dit, le fédéral ne pouvait pas continuer à avancer des fonds aux provinces de l'Ouest pour leur permettre de payer leurs dettes. Indépendamment des autres objets pour lesquels nous pouvions juger opportun d'avancer des fonds aux provinces, nous n'avons pas cru qu'il était de saine politique de se mettre dans la situation où le fédéral deviendrait le principal créancier de la province. Nous avons cru, et le croyons encore, qu'une telle situation détruirait les rapports entre le fédéral et les provinces tels qu'ils sont prévus par la constitution. Nous ne croyions pas qu'il incombait à la population du Canada tout entier de prendre à sa charge les dettes des provinces. Nous avons donc décidé qu'il ne se ferait plus d'avances en vue de permettre à une province de faire honneur à ses obligations.

Monsieur l'Orateur, nous avons appliqué absolument et complètement le programme sans distinction. Nous avons reçu des demandes de toutes les provinces de l'Ouest. Puis, la conférence entre le gouvernement fédéral et les provinces, pour tâcher de faire face à la situation, a décidé à l'unanimité d'adopter un plan modifié concernant le conseil des prêts; nous avons donné l'assurance aux représentants des provinces que le Gouvernement soumettrait la question au Parlement. Or, tandis que ces délibérations se poursuivaient, des obligations arrivèrent à échéance, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan et dans l'Alberta; je crois aussi qu'il en fut de même d'une faible émission au Manitoba. Il nous a semblé alors que tout ce que nous pourrions faire pour avancer la mise en force de la mesure relative à ce conseil des prêts afin d'empêcher ces provinces de manquer à leurs engagements valait la peine d'être tenté. Cependant, il va de soi que, pour qu'une pareille mesure fût efficace, il fallait de toute nécessité que la province intéressée consentît à se prévaloir de ce plan d'un conseil de prêts. La Colombie-Britannique refusa son consentement et elle n'obtint pas d'avances pour rencontrer ses obligations. L'Alberta répondit aussi négativement et nous ne lui avons pas avancé de fonds à cette fin.